

## **Déclaration de la CGT le 8 septembre 2022, NHE**

**Le syndicat CGT du CHU à l'initiative de cet appel au rassemblement, auquel ce sont joint les syndicats FO et Sud, car en ce 8 septembre 2022, le Conseil de surveillance et la Direction générale organisent des festivités pour les 10 ans d'Estaing, comme si, ici au CHU de Clermont-Ferrand tout allait bien.**

Comment comprendre un tel décalage entre ce que vivent les agents toutes catégorie confondues dans leurs conditions d'exercices et l'organisation de festivités sur le site d'un établissement où la souffrance des personnels n'a jamais été aussi importante ?

Comment comprendre cette désinvolture malgré les nombreuses alertes de la CGT dans toutes les instances, sur la maltraitance envers les personnels par l'absence d'effectifs en nombre suffisant et le non-respect des conditions de travail avec l'inévitable impact sur la prise en charge des patients pouvant conduire à la perte de chance des patients ?

Monsieur le Directeur Général :

- Comment pouvez-vous laisser dans la précarité des agents de catégorie C (ASH, AEQ, Adj Admin) présents depuis plusieurs années alors qu'ils sont sur des emplois permanents et ne pas respecter le principe de l'occupation de ces emplois par des fonctionnaires ?
- Comment pouvez-vous laisser en souffrance l'ensemble des personnels des services qui n'ont pas les moyens de prendre en charge les patients dans de bonnes conditions? Les Urgences sont souvent citées comme étant un lieu indigne pour une prise en charge respectueuse des patients.
- Comment pouvez-vous faire croire que ce n'est rien d'autre que vos décisions et l'absence de volonté qui conduisent les agents à partir pour se retirer de conditions de travail inacceptables?
- Comment **pouvez-vous cautionner le non-respect** des rythmes de travail et des règles locales illégales pour la prise des congés des agents ?
- **Les restructurations sans concertation entraînant une désorganisation totale :**
- **Nous savons dès aujourd'hui que la surface dédiée au service Urgences dans le cadre du projet GM3 sera insuffisante, alors pourquoi ne pas réagir tant qu'il est temps ?**
- **Comment pouvez-vous ne pas prendre en compte l'avis des représentants du personnel lors de différentes instances, vous qui prônez le « dialogue social » à tout va ? Exemple le recrutement sans concours des Cat C.**
- **Mr Braun**, Ministre de la Santé, n'envisage pas de réouvertures de lits, d'embauches, ni la formation de milliers de soignants, non ! Par contre, **il donne consigne de ne pas venir aux urgences !** Le Ministre préfère préconiser **le recours aux heures supplémentaires**, (comme certains syndicats), **l'appel aux retraités**, **la multiplication de la télémédecine**, **le recours systématique aux centres 15 déjà surchargés.**
- **L'hôpital est malade depuis plusieurs années, plutôt que de soigner les maux connus de tous, on « rustine ». L'attractivité en est un exemple flagrant, un hôpital ne peut fonctionner sans moyens humains.**
- **Continuer et accélérer les restructurations telles que pratiquées aujourd'hui, a entraîné et accélère le phénomène d'épuisement moral, psychologique et physique du personnel ayant pour incidence des arrêts de travail, des burn-out en augmentation flagrante, des démissions, etc, ... cela ne peut plus durer**
- **La perte de chance pour les patients, faute de moyens humains, est bien la responsabilité du Gouvernement et de la Direction qui met en œuvre sa politique.**

Monsieur le Président du Conseil de surveillance, comment pouvez-vous tourner le dos à vos obligations prévues dans le code la santé publique mais surtout aux conditions d'accès aux soins de la population en votre qualité de premier magistrat de la ville et de la métropole ?

- Article L6143-1 du Code de la Santé

Modifié par LOI n°2009-879 du 21 juillet 2009 - art. 9

Le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Il délibère sur :

1° **Le projet d'établissement mentionné à l'article L. 6143-2 ; Vous n'avez rien dit sur les fermetures de lits.**

	Gabriel MONTPIED		ESTAING		L MICHEL	
	LITS	PLACE	LITS	PLACES	LITS	PLACES
2017	904	191	429	87	294	15
2018	900	194	428	89	306	15
2019	892	168	426	86	318	20
2020	869	172	418	86	318	20
	<b>-35 LITS</b>	<b>-19 PLACES</b>	<b>-11 LITS</b>	<b>- 1 PLACE</b>	<b>+ 24 LITS</b>	<b>+ 5 PLACES</b>

**Et que dire de votre déclaration sur l'impact de la crise sanitaire sur les troubles psychologiques sur la population et votre vote sur le projet médical de psychiatrie et la fermeture de 37 lits...**

Il donne son avis sur :

- ***La politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ;***

Depuis des années, la CGT alerte sur le manque de personnel qui a un impact croissant sur l'activité, les projets sont imposés de façon brutale, sans concertation et sans effectif suffisant.

Pour ces raisons la CGT demande :

- Arrêt du travail en sous-effectif, quasi institutionnalisé et banalisé, procédures dégradées.
- Des effectifs supplémentaires toutes catégories confondues.
- Augmentation des salaires et du point d'indice pour **TOUS**.
- La stagiairisation des Catégories C, et NON cette mascarade sur les recrutements sans concours.
- Arrêt du tri des patients aux urgences (Mission Flash Braun).
- Arrêt des fermetures de lits ou transformation en places.
- Arrêt des restructurations des services.
- Arrêt des pressions diverses, sur les congés, retour sur repos, changement de planning incessants.
- Arrêt du management délétère.
- Le remplacement des arrêts 1/1.
- La réintégration des agents suspendus.
- La prise en compte des propositions de la CGT, dans les différentes instances.